

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GOTNI AHMED

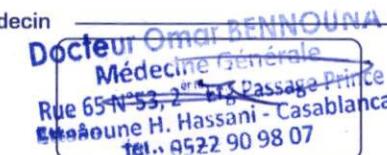
Date de naissance : 09-07-1968

Adresse : HABITuelle

Tél. : 06 35 73 80 80 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/03/2024

Nom et prénom du malade : AHMED GOTNI

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Infection Rétinienne

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/03/24	C	-	150,00	<i>Docteur OMAR BEN MEDECINE Hassan Casablanca N°53, 2^e Et. H. Hassan Casablanca 0522 90 98 07</i>
.....

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	113/24	113,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Médecin : Dr. Hassan - Casablanca N°53, 2 ^e étage, Passage Prince Hassan - Casablanca +21 - 0522 90 98 07	01/03/24			08		130,00
09/09/23						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

ctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عمر بنونة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France
Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de D.I.U

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettaâouna H. Hassani - Casablanca
tel.: 0522 90 98 07

الطب العام

دبلوم في التخصص بالصدى
من كلية الطب بموبلي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 01/03/24

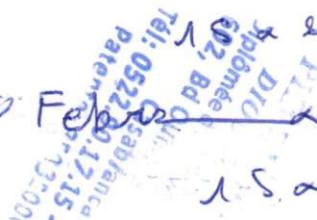
M^r AHMED GATNI

10680 x 8

Trio-aen



0300 1600



2100

Alfotil

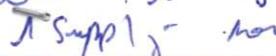


1430 Rhin febral

1 fois + 3



6040 Di-inhal 100 ml



زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني. ممر برانس. التعاون. الحي الحسني. الدار البيضاء. هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettaâouna - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال:

LOT: V-06-2
PER: 05-2026
PPV: 106,80DH

LOT: V-07-2
PER: 05-2026
PPV: 106,80DH

LOT: V-06-2
PER: 05-2026
PPV: 106,80DH

LOT: V-06-2
PER: 05-2026
PPV: 106,80DH

46,90
Tributine 150 mg
46,00 15 x 2's
Meyor 20mg
1gell 1g
1138,00

DIOULFIK - DI Nouzha
Société d'importation et de distribution
d'équipement universitaire de Bruxelles
502, Bd Oum Rabia - El Oulfa
Casablanca

Tél: 0522.90.17.15 - Casa

Docteur OMAR BENNOUINA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^e étage Passage Prince
Ettaâouine H. Hassan - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

LOT : 230406
EXP : 03/2026
PPV : 14,30DH

LOT : 2775
PER : 03-28
P.P.V : 45 DH 90

PPV 600H40
EXP D1/2026
LOT 2D013

LEVAMOX®
Poudre pour suspension buvable en sachet-dose
1g/125 mg
12 SACHETS

PHARMED LOT : 6085
UT.AV : 07-26
PPV : 21DH00

PPV 46.00DH